



Communiqué de presse
Bouzonville, le 05 novembre 2021

Facturation des ordures ménagères - communes du Bouzonvillois

Depuis le début de l'année 2021, la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières rencontre des difficultés dans la facturation des ordures ménagères notamment sur le Bouzonvillois. C'est en toute transparence que je souhaite vous exposer ces problématiques et vous apporter des réponses claires.

Pour le 2^{ème} semestre 2020, les factures ont été éditées et transmises au Centre des Finances Publiques de Metz pour mise sous pli et envoi aux usagers. Le Centre des Finances Publiques a tenu informé la CCB3F de l'incident suivant : environ 1 500 factures ont été égarées et par conséquent non transmises aux usagers. Malheureusement, la procédure automatique de recouvrement s'est mise en place pour les factures restées impayées : majoration de retard, saisie sur salaire, visite de l'huissier... La CCB3F déplore que les foyers n'ayant pas réceptionnés de factures soient impactés par cette procédure.

En parallèle, début d'année 2021, le prestataire du logiciel de facturation utilisé par la CCB3F a annoncé sa mise en liquidation, laissant ainsi en grande difficulté le service ordures ménagères qui sera doté d'un nouveau logiciel dès janvier 2022.

Tant bien que mal, **les factures du 1^{er} semestre 2021** ont été transmises le 14 octobre 2021 au Centre des Finances Publiques pour impression et envoi aux usagers. Indépendamment de notre volonté, la plateforme du Centre des Finances Publiques connaît à ce jour des problèmes techniques, les factures arriveront dans vos boîtes aux lettres dans les 15 prochains jours. Ainsi, ne tenez pas compte des éventuelles lettres de relance qui pourraient être émises.

Dans le cas où vous n'avez toujours pas réceptionné votre facture d'ici la fin du mois de novembre 2021, je vous remercie de prendre contact avec le service des ordures ménagères de la CCB3F par mail à om@ccb3f.fr ou par téléphone au 03 87 21 14 65 ou 03 82 88 10 39 afin de vous transmettre la facture.

Cependant, j'attire votre attention sur le fait que toute facture transmise est redevable. En cas de difficulté de paiement, je vous invite à prendre contact avec le Centre des Finances Publiques d'Hayange au 03 82 86 80 72 afin de mettre un place un échelonnement de paiement permettant ainsi d'éviter la procédure automatique de recouvrement.

Armel CHABANE
Président de la CCB3F